

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **31**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **12/10/2016**

Date d'affichage : **12/10/2016**

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 20 octobre 2016**

L'an deux mille seize et le 20 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

**POUVOIRS** : Maria De Fatima FIANDINO à Christelle DUVERNET/ Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

**ABSENTS** : Jean-Jacques GABERT

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire expose que, dans une dynamique de cohésion sociale, l'équipe éducative de la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) du Collège Gérard Philipe a sollicité la Commune pour faire participer les enfants de la classe de 5ème à des animations favorisant le développement de l'enfant et la découverte d'activités de loisirs à dominante sportive pour les plus jeunes qu'organise la ville de Cogolin.

D'un commun accord entre l'équipe éducative et la Commune, seront déterminées des journées auxquelles participeront les enfants.

Pour ce faire, la Ville de Cogolin assurera l'organisation de cette activité au moyen de ses équipements (locaux et matériels) et du personnel d'encadrement nécessaire.

La Ville de Cogolin met à la disposition ses équipements sportifs et de loisirs.

**CM 20/10/2016**

**N° 2016/188**

**CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION DE CYCLES D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ENTRE LA COMMUNE ET LA 5<sup>EME</sup> SEGPA DU COLLEGE GERARD PHILIPPE**

Le professeur de la SEGPA assurera un soutien pédagogique dans l'encadrement des accueils.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention entre la commune et la SEGPA fixant les conditions d'organisation de cycles d'activités physiques et sportives ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Étienne LANSADE